



---

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU**

## **Programme de remboursement de la Carte Accès-loisirs**

Adopté par le Conseil municipal le 20 janvier 2025  
Résolution numéro 2025-01-024

## **ARTICLE 1 OBJECTIFS**

Le programme de remboursement de la carte accès-loisirs de la Municipalité vise à :

### **1.1 Généraux**

- ✓ Favoriser l'accessibilité aux diverses activités dans les villes avoisinantes;
- ✓ Établir un parallèle avec les orientations de la politique municipale familles et aînés;

### **1.2 Spécifiques**

- ✓ Établir les modalités de remboursement de la carte accès-loisirs;
- ✓ Prescrire un formulaire de demande de remboursement;

Aucune entrée de table des matières n'a été trouvée.

### **2.1 Critères d'admissibilités**

Pour être admissible au programme offert par la Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu, le demandeur doit :

1. Être résident de Saint-Denis-sur-Richelieu;
2. Le participant doit être titulaire d'une carte accès-loisirs.

## **ARTICLE 3 LES FRAIS DE REMBOURSEMENT**

### **3.1 Montant admissible**

- ✓ Les frais d'une carte accès-loisirs jusqu'à concurrence de 100\$/personne/année civile.

Seuls les frais d'inscription de l'année en cours sont admissibles (1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre)

## **ARTICLE 4 LA DEMANDE**

### **4.1 Formulaire**

Le demandeur devra remplir le formulaire disponible au bureau municipal ainsi que sur le site internet de la municipalité; [www.stdenissurrichelieu.com](http://www.stdenissurrichelieu.com)

### **4.2 Documents**

Le participant ou le tuteur devra également fournir avec le formulaire les documents suivants :

- ✓ Preuve de résidence
- ✓ Un reçu officiel de l'achat d'une carte accès-loisirs
- ✓ Copie de la carte accès-loisirs

## ARTICLE 5            TRAITEMENT DES DEMANDES

### 5.1    Remboursement

La municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu procédera au remboursement de la carte accès-loisirs après la séance du conseil du mois suivant.

Le demandeur devra respecter les conditions suivantes :

- ✓ Remettre le formulaire dûment rempli avant l'échéance
- ✓ Annexer toutes les pièces justificatives

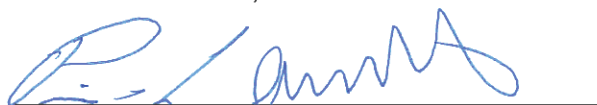
La municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu se réserve le droit de refuser toute demande si tous les critères d'admissibilité, les termes et procédures de remboursement ne sont pas respectés.

### 5.2    Envoi de la demande

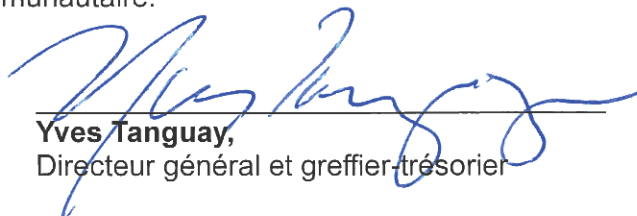
Le demandeur peut remettre en personne sa demande complète au bureau municipal durant les heures d'ouverture du lundi au jeudi entre 8 h 30 et 16 h 30 (fermé de 12 h à 13 h) au 129, avenue Yamaska, Saint-Denis-sur-Richelieu, QC, J0H 1K0

Ou

Par courriel à [loisirs@msdsr.com](mailto:loisirs@msdsr.com) à l'attention de Madame Marylène Huard, coordonnatrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.



**Pierre-Luc Archambault,**  
Maire



**Yves Tanguay,**  
Directeur général et greffier-trésorier